



**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE**

1. Pouvoir adjudicateur

CAP SCIENCES
Hangar 20 - Quai de Bacalan - 33300 Bordeaux
Tél. 05 56 01 07 07 contact@cap-sciences.net

2. Procédure de passation

La présente consultation ouverte (MAPA) est lancée selon les règles de procédure internes de Cap Sciences, conformément à l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 et du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 relatif aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au Code des marchés publics ;

3. Objet de la consultation

La fourniture de copieur et d'imprimantes, associée à une prestation de service « clé en main » : maintenance et consommable d'impression ; éventuellement assortie d'un moyen de financement associé (il peut être fait proposition d'un contrat de location ou de location avec option d'achat).

4. Délai d'exécution

La fourniture des machines et de la prestation devront intervenir le plus tôt possible après la fin de consultation. Le délai de disponibilité des matériels devra être indiqué dans l'offre technique soumise, par exemple en indiquant un nombre de semaines après la date de commande ferme.

5. Justificatifs à produire

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat, et (hormis le DC1) en cas de groupement d'entreprises par tous les candidats du groupement y compris le mandataire, en cas de sous-traitance par le ou les sous-traitants désignés obligatoirement, sont les suivants :

- Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise
- documents de candidature : imprimés DC1 et DC2 dûment complétés, datés et signés (*imprimés disponibles sur le site [minefi](#)*)
- Attestation sur l'honneur datée et signée du candidat justifiant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales lui incombant au 31 décembre de l'année N-1
- Attestation sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il ne fait l'objet d'aucune des interdictions de soumissionner énumérées à l'article 8 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005
- Extrait Kbis ou équivalent,
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile
- Dossier technique défini dans le cahier des charges

Dès qu'ils en sont informés par lettre, les co-contractants seront tenus de produire, avant toute notification de marchés et dans un délai de 2 semaines, les certificats et attestations relatifs à la régularité de leur situation fiscale et sociale mentionnés à l'article 18 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005.

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française, l'unité monétaire utilisée est l'euro.

6. Critères de jugement

Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment complétés et signés seront éliminés.

Les offres seront jugées tout d'abord sur le matériel et la prestation de services associées, en fonction et dans l'ordre des critères pondérés suivants :

@ Prix ; pondération : 50% - la comparaison se fera sur les prix d'achat (matériel et coût copie/maintenance) ; les modalités de financement éventuellement proposées n'étant qu'optionnelles.

@ Valeur technique des matériels/prestation de services ; pondération : 50%

7. Date limite de réception des offres : 28 Mars 2017, 23h59

8. Adresse où les offres doivent être transmises, de préférence par voie électronique:

h.cazade@cap-sciences.net ou adresse courrier, cf 1.

9. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre

30 jours à compter de la date limite de réception des offres.

10. Renseignements d'ordre administratif et technique

Administratif

Catherine GILARDINI,
Téléphone : 05 56 01 69 60
c.gilardini@cap-sciences.net

Technique

Hervé CAZADE
Téléphone : 07 68 93 22 29
h.cazade@cap-sciences.net

11. Procédure de recours

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux – Place de la République – 33 000 BORDEAUX – Téléphone : 05 47 33 90 00. Les candidats, dont la candidature et/ou l'offre n'ont pas été retenues, ont un délai de 2 (deux) mois à compter de la notification de ce rejet pour introduire un recours auprès du greffe du tribunal.

NB : Les contrats conclus par CAP SCIENCES, personne morale de droit privé, et son cocontractant sont des contrats de droit privé dont le contentieux est soumis aux juridictions judiciaires. Le respect des règles issues de l'ordonnance du 6 juin 2005 pour la passation de ces marchés ne permet pas de les qualifier de contrats publics.

Seuls les cas dans lesquels ces contrats comporteraient des clauses exorbitantes du droit commun (ex : possibilité pour CAP SCIENCES de résilier le contrat, de diriger, surveiller ou contrôler son exécution) ou seraient relatifs à l'organisation et à l'exécution d'un [service public](#) pourraient relever de la compétence du juge administratif.

12. Autres organes de publication

Site cap-sciences.net rubrique « Fournisseurs : avis d'appel à concurrence ».